

Délibération n°2023-01-13

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.8

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Lancement des opérations et des missions 2023 du service Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	68
Pouvoirs	15
Votants	83

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 15 février 2023 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

**Pierre Mathes** est nommé secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Calla Tony	à	Maryse Badia	Peyraud Stéphane	à	Philippe Roche
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud
Junisson Mady	à	Sophie Ribeiro	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Le Royer Sandrine	à	Éric Ziolo			
Michelon Jean-Marc	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Saugeras Michel	à	Barbara Vimon
Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard	Talvard Françoise	à	Yoann Fiancette
Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat	Valibus Michèle	à	Gilles Barbe
Pelat Philippe	à	Michel Pesteil	Ventadour Elisabeth	à	Pierrick Cronnier

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle (représentée) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Faugeron Guy ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Laurent Nathalie (représentée) ; Magrit Gilles ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent (représenté) ; Simandoux Nelly (représentée) ; Valibus Michèle.

*Vu le programme pluriannuel de gestion 2019-2023 établi par le service Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations ;*

*Vu la délibération n° 2018-06-08 du Conseil communautaire en date du 13 décembre 2018 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général en date du 23 août 2019 ;*

*Vu la délibération n° DL/CA/18-65 du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en date du 8 octobre 2018 ;*

*Vu le règlement d'intervention du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine adopté en Séance Plénière le 26 juin 2018,*

Le Président explique que depuis 2003, les missions attachées à la compétence GEMAPI se diversifient et évoluent vers une gestion intégrée et multithématique de la ressource en eau. L'objectif est d'atteindre un « bon état » des masses d'eau. Les enjeux sont la préservation du patrimoine naturel (biodiversité, espèces menacées) et la facilitation des usages (eau potable, baignade, abreuvement, valorisation touristique et culturelle, pêche, etc.). Dans ce cadre, Haute-Corrèze Communauté a établi un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques pour la période 2019-2023. Ce programme repose sur un diagnostic de terrain inédit et sur un travail de concertation important de nombreux acteurs du territoire.

### **1) Le programme prévisionnel d'opérations 2023**

Il comprend notamment 30 chantiers, de natures différentes, qui se feront sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de la communauté de communes.

#### **- Les travaux de mise en défens des berges et d'abreuvement du bétail**

Le piétinement des berges contribue à la dégradation des cours d'eau et peut occasionner des problèmes sanitaires pour le bétail. Les travaux consistent à équiper les parcelles en clôtures, abreuvoirs et traversées. Une convention avec chaque exploitation précise le montage financier et les missions des deux parties.

#### **- Les travaux de renaturation du lit sur des secteurs recalibrés**

Ils consistent à redonner au lit son aspect méandrique naturel et à reconstituer la charge granulométrique naturellement présente. Ils permettent de rendre attractifs pour l'ensemble des maillons de l'écosystème des segments de cours d'eau dénaturés et restaurent leurs capacités d'auto-épuration.

#### **- Les travaux de restauration de la ripisylve**

Ils ont pour objectifs de rétablir l'écoulement naturel du cours d'eau, de stabiliser la végétation et les berges, de mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager, et de sensibiliser les propriétaires à la préservation du réseau de chevelus.

#### **- Les travaux sylvicoles**

Ils visent à reculer les plantations ligneuses, notamment résineuses, des bords de berge. Cela comprend d'une part l'abattage des plants et arbres en place et d'autre part l'incitation à la non-replantation dans cette zone riveraine dite « tampon ». L'absence d'ombrage persistant et l'absence de travaux lourds dans cette zone tampon vont permettre aux cours d'eau de retrouver leur bon fonctionnement.

#### **- Etudes**

Ce volet comprend le projet de recherche 2019-2023 porté avec l'INRAE de Lyon sur les têtes de bassin versant, les études visant à évaluer l'efficacité des travaux et une étude technique pour le rétablissement de la continuité écologique sur le bassin versant du Boucheron.

## Délibération n°2023-01-13



Envoyé en préfecture le 07/03/2023	
Reçu en préfecture le 07/03/2023	
Publié le	
ID : 019-200066744-20230223-20230113-DE	

Historiquement, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et les Départements de la Corrèze et de la Creuse accompagnent financièrement les programmes. Pour réaliser ces opérations en bénéficiant de subventions, il est nécessaire que le Conseil communautaire se positionne sur le montage financier et le recrutement de prestataires.

Le budget prévisionnel des opérations 2023 montre un autofinancement environ égal à 18%. Il est détaillé dans le tableau ci-après :

## 2) Les missions : maîtrise d'ouvrage et d'œuvre, animation et coordination

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Nouvelle Aquitaine accompagnent également les missions d'animation et de coordination nécessaires à la mise en œuvre des opérations : **maitrise d'ouvrage** et d'œuvre des travaux annuels, **appui technique**, contacts avec les **partenaires**, sensibilisation et **information**, **suivi** de l'état des ressources en eau, **prospective** et préparation des futurs programmes, **coordination** du service, **gouvernance** des bassins versants.

Le service GEMAPI peut ainsi prétendre à des aides pour le financement des postes de chargés de missions/études et de chef de service. L'organisation territoriale de la compétence sur les différents bassins versants se fait de la manière suivante :

### Répartition du temps de travail par bassin versant - exercice 2023

Objet	Temps consacré	Taux d'aides AEAG potentiel	Taux d'aides CRNA potentiel
Diège	220 jours	50%	
Diège + Triouzoune	220 jours	50%	
Luzège + Dordogne	154 jours	50%	
Chavanon + Dognon + Lys	176 jours	50%	
Alternance - Bilan et préparation PPG	55 jours	50%	
Coordination	110 jours	50%	20%
Secrétariat / RH / Finances	11 jours	50%	

Dans le cadre du programme d'actions 2023, attaché au programme 2019-2023, le budget prévisionnel des missions est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Budget prévisionnel des missions GEMAPI 2023

	Nature des missions	Montant des dépenses	Part HCC		Part financeurs minimum	
Dépenses ponctuelles (Equipement)	- Equipement - Achat matériel - Frais d'étude - Dépenses de communication etc	25 184 €	50%	12 592 €	50%	12 592 €
Dépenses de fonctionnement	- Frais de déplacement - Frais de véhicule - Assurance - Carburant etc	11 510 €	50%	5 755 €	50%	5 755 €
Frais salariaux directs - Chargés de missions - Ingénieurs - Secrétariat	- Animation/Coordination des politiques de l'Eau - Diagnostics techniques et suivi des milieux aquatiques - Mise en réseau des acteurs du territoire autour de la thématique "Eau" - Appui technique, conseils et renseignements - Etudes - Travaux - Maîtrise d'œuvre - Information / communication	161 146 €	50%	80 573 €	50%	80 573 €
		197 840 €		98 920 €		98 920 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **VALIDE** le programme et le plan de financement prévisionnel des opérations 2023 du service GEMAPI ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel 2023 des missions attachées à la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil Régional, des Conseils Départementaux et de tout autre partenaire potentiel, pour la réalisation des missions et pour la réalisation des opérations ;
- **AUTORISE** le Président et son Vice-président en charge de la compétence GEMAPI à signer les documents nécessaires ;
- **AUTORISE** le Président et son Vice-président en charge de la compétence GEMAPI à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité	
Votants	83
Pour	83
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 23 février 2023

Le Président,  
Pierre Chevalier

